

# Charte de l'EDR Rugby club de l'Hermine !

## Préambule :

Le rugby est une activité sportive bénéfique à la santé, mais aussi un élément important d'éducation, de culture, de vie sociale. Il a ses propres valeurs auxquelles notre club est très attaché.

- L'esprit de « famille », de fraternité.
- Le respect, pour soi-même, pour ses partenaires, pour ses adversaires, ou encore son environnement,
- La modestie dans la victoire et l'absence de rancœur dans la défaite.
- L'union dans l'effort,
- Le dépassement et le don de soi au service d'un collectif
- Le plaisir de la fête collective qui vient de la joie d'être ensemble, de ce sentiment d'appartenance à un collectif, de partagé ensemble des émotions.

Cette charte, à travers des droits et des devoirs qu'elle impose permet de faire vivre ces valeurs au sein de notre club de rugby.

Elle concerne tous les acteurs du club : Enfants, parents, éducateurs, et dirigeants.

En veillant au respect de ces règles, ce sont les valeurs du rugby et les couleurs, noire et blanche, de notre club que nous soutenons ou défendons.

## Les dirigeants :

### Ses droits

- Être respecté des éducateurs, joueurs et parents de l'ensemble du club.
- A la formation et l'information qui lui permettront d'être performant
- A la coopération des parents pour lui faciliter les tâches administratives, organisationnelles ou logistiques.
- A la participation à l'élaboration du projet de club, de ses règles de vie, et de son fonctionnement.
- A la reconnaissance que mérite son investissement bénévole
- À des moments d'échange et de convivialité que doit organiser le club,
- À la participation à la vie du club dans son ensemble

### Ses devoirs

- De respecter les parents, les enfants, l'ensemble des membres du club.
- De connaître précisément son rôle et de s'y tenir.
- D'apporter un soin particulier à l'accueil des nouveaux, enfants et parents
- De respecter les parents, les enfants, l'ensemble des membres du club
- D'être le lien entre les parents et les éducateurs.
- De veiller en permanence à une bonne communication interne et externe

### Mais aussi :

- D'écrire, pour tous, des règles de vie claires et précises,
- De veiller à ce qu'elles soient bien connues de tous,
- De mettre en place les moyens d'en vérifier le respect : cahiers de présence, de retards, etc...
- De mettre en place les moyens d'une bonne communication,
- De rechercher en permanence le « travail en équipe ».

## Les éducateurs de rugby :

### Ses droits

- Être respecté par les enfants, parents et dirigeants
- Avoir l'appui, le soutien et l'aide des dirigeants du club
- Pouvoir bénéficier d'une formation adaptée
- Avoir la responsabilité de son projet sportif (projet de jeu, d'entraînement, composition d'équipe) dans le respect du projet du club.
- A la reconnaissance de son travail liée à son investissement, ses qualifications et sa responsabilité dans sa mission éducative

### Ses devoirs

- Participer et adhérer au projet sportif de l'école de rugby et le mettre en œuvre.
- Suivre la formation dans laquelle l s'est engagé et connaître le règlement sportif.
- Créer des conditions de sérénité dans son groupe, d'épanouissements des enfants et les amener à leur meilleur niveau tant individuel que collectif.
- Être à l'écoute des parents et les tenir informés des progrès de leur(s) enfant(s).
- Veiller à la sécurité des joueurs pendant toute la période où ils sont accueillis au club ou en extérieur avec ce dernier.

**« L'éducateur n'est qu'un bénévole souhaitant inculquer les valeurs de son sport à des enfant ! »**

## Joueur de rugby :

### Ses droits

- S'amuser et jouer comme un enfant de son Age
- Être traité avec dignité et respect.
- Être entraîné et entouré par des personnes compétentes
- Pratiquer à des compétitions adaptées et pratiquer son sport en toute sécurité
- Avoir de bonne condition de pratiques avec des temps de repos suffisants.
- Avoir droit à la différence.
- À une formation de qualité,
- 
- Avoir le droit de ne pas être un « champion ».

### Ses devoirs

- Respecter l'encadrement, les éducateurs, les arbitres et les dirigeants
- D'accepter en toute circonstance les décisions des responsables.
- Tenir ses engagements sportifs par l'assiduité et la ponctualité, en entraînement comme en déplacement.
- Prévenir les éducateurs ou les responsables en cas d'absence.
- Jouer avec loyauté fair-play en respectant l'adversaire, en privilégiant l'intérêt du groupe à son intérêt personnel et en bannissant toute forme de violence ou tricherie.
- Respecter l'équipement et le matériel mis à disposition.
- Préparer son sac : maillot chaussettes chaussure propre protège dent gel douche serviette et rechanges....
- Toujours indiquer son départ aux encadrants du club par un Au revoir. C'est une politesse.

**« Le joueur est responsable de sa sécurité et celle de son entourage, il défiera ses adversaires, toujours dans le respect des règles et des valeurs du rugby. »**

## Le parent ou responsable légal :

### Ses droits

- D'adhérer au projet Sportif et Educatif du Club,
- De considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'Education
- À la participation à la vie du club dans son ensemble
- Être accueilli dans les meilleures conditions possibles
- Avoir des connaissances suffisantes sur le fonctionnement du club
- Avoir les plannings des activités le plus tôt possible.
- Pouvoir contacter facilement les dirigeant, éducateurs du club
- Pourvoir parler de son enfant au club dans de bonne conditions
- Proposer son aide et ses compétences pour aider et développer le club.

### Ses devoirs

#### **Aider et soutenir l'éducateur dans sa tâche en :**

- Veillant à l'assiduité et la ponctualité de son enfant
- Prévenant en cas d'absence ou retard
- Faisant des propositions constructives
- En étant présent quand cela est possible aux entrainements et déplacements
- Se mettant en relation avec l'éducateur en lorsque des difficultés peuvent troubler les comportements de son enfant.
- En respectant l'arbitre, les clubs, joueurs, dirigeants des équipes extérieures
- Répondre aux sollicitations par mail ou messages des membres du Rugby club de l'Hermine.
- D'adhérer au projet Sportif et Educatif du Club,
- De considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'Education

**« Les parents sont le lien indestructible entre l'enfant et l'éducateur et le garant de sa réussite tant sur le plan sportif que personnel »**

Au club, le :

<b>Le club, par signature de la présidence :</b>	<b>L'éducateur :</b>	<b>Le parent ou responsable légale :</b>	<b>Le joueur :</b>
--	----------------------	--	--------------------